

AVIS PUBLIC

est par la présente, donné par le soussigné à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juillet 2021, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement # 414 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétences et abrogeant le règlement # 261**

Ce Règlement est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Franklin, ce 16 juillet 2021.



Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité en sus d'une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 16 juillet 2021 entre 08h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de juillet 2021.



Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier